



Brevet Fédéral

Educateur Nagez Forme Santé



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral Educateur Nagez Forme Santé.

NIVEAU DU DIPLOME

Brevet Fédéral Educateur Nagez Forme Santé

1. Texte réglementaire en vigueur : Règlement Général BF ENFS de la Fédération Française de Natation reconnu par l'arrêté du Ministère chargé des Sports (le 3 mars 2017) en date du 8 novembre 2018
2. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

METIER VISE

Educateur Brevet Fédéral Nagez-Forme-Santé réalise de manière autonome des interventions dans le domaine de la natation en direction de personnes atteintes de maladies chroniques.

1. Concevoir un projet pédagogique sport santé adaptée à un public spécifique
2. Organiser des activités en vue d'une pratique physique de santé, régulière, adaptée, sécurisante et progressive
3. Intégrer l'activité Nagez-Forme-Santé dans le projet de développement du club
4. Identifier les risques potentiels liés à l'environnement et la spécificité des publics
5. Encadrer tout public pour le maintien et/ou l'amélioration de son capital santé



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Prérequis

2-Inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - PREREQUIS

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 18 ans minimum.
2. Être Licencié à la Fédération Française de Natation
3. Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, également à jour de la formation continue
4. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
5. Produire une attestation délivrée par un professionnel des activités de la natation, datant de moins de 3 mois, justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité (modèle joint au dossier inscription), sur une distance de 50 mètres. L'attestation datant de moins de trois mois est délivrée par un professionnel des activités de la natation.
6. Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme, daté de moins de trois mois à la date de clôture de l'inscription en formation, est établi conformément au modèle joint au dossier de candidature (modèle joint au dossier inscription).



2- MODALITES ET DELAIS D'ACCÈS

Date de clôture des inscriptions	Dates formation
10 février 2023	Du 6 au 10 mars 2023 et du 3 au 6 avril 2023

Pour CANDIDATER au BF Educateur Nagez Forme Santé, aller sur la page "Dossier de candidature BF NFS" en [cliquant ICI](#).
Les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN CVL complet avec toutes les pièces demandées.

3- POSITIONNEMENT

L'objectif du positionnement est de situer les acquis et/ou compétences de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquises afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives. Ce parcours individualisé sera proposé au candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire et avant l'entrée en formation

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel. Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de l'importance des allègements demandés par le stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements et/ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles en référence livret référentiel en vigueur. Rappel : le candidat est libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

4- ENTREE EN FORMATION

Le stagiaire a accepté l'offre de formation proposée lors du positionnement.

Dates de la formation : du 6 au 10 mars 2023 et du 3 au 6 avril 2023



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine de Nagez Forme Santé :

1. Concevoir un projet pédagogique, une séance de natation adaptée Nagez Forme Santé
2. Encadrer tout public dans le cadre d'une natation adaptée Nagez Forme Santé



3. Intégrer dans une équipe pluridisciplinaire dans le cadre d'un parcours de soins
4. Assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte l'environnement et la spécificité de chacun

LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de concevoir un projet pédagogique de natation santé et une séance adaptée aux particularismes des personnes
2. Être capable de conduire un public spécifique dans le cadre d'une séance de Nagez Forme Santé
3. Être capable d'évaluer les bénéfices du programme Nagez Forme Santé
4. Être capable de rendre compte des évaluations individuelles et collectives auprès de l'équipe pluridisciplinaires
5. Être capable de participer au fonctionnement du club intégrée dans son environnement territorial et institutionnel.

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DU CLUB INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL

1. Mettre en œuvre un projet de natation adaptée : Nagez Forme Santé au sein du club
2. Participer aux activités administratives
3. Mettre en œuvre un programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé

UC 2 : MAÎTRISER LES CONNAISSANCES ET LES TECHNIQUES NÉCESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITÉS

1. Maîtriser les connaissances pour l'encadrement d'une natation adaptée : Nagez Forme Santé
2. Maîtriser les connaissances nécessaires à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé
3. Contribuer au fonctionnement d'une structure assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun et l'environnement de la pratique

UC 3 : MAÎTRISER LES CONNAISSANCES POUR S'INTÉGRER DANS UN PARCOURS DE SOINS

1. Maîtriser les connaissances spécifiques, liées aux personnes accueillies
2. Collaborer avec les dirigeants de l'association dans le cadre des activités Nagez Forme Santé
3. Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire et spécialiste de santé extérieurs au mouvement associatif sportif
4. Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date des semaines de formation	Date de clôture des inscriptions
Du 6 mars au 3 avril 2023	2 semaines	Du 6 au 10 mars 2023 Du 3 au 7 avril 2023	Le 10 février 2023

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	70 Heures
	Dont FOAD	0 Heures

	Volumes horaires Face à Face
UC1 – CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DU CLUB INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL	11 h
UC2 – MAÎTRISER LES CONNAISSANCES ET LES TECHNIQUES NÉCESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITÉS	45 h
UC3 – MAÎTRISER LES CONNAISSANCES POUR S'INTÉGRER DANS UN PARCOURS DE SOINS	14 h
Total général	70 heures

E.R.F.A.N. CENTRE VAL DE LOIRE

Adresse : Maison des sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY Tel : 02.47.40.25.46 / 06.08.21.41.28

SIRET : 400 663 522 00037 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfancentre.com

Email : erfan@natation-cvl.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 02095 45 en date du 06/03/2002



HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 70 heures réparties en deux semaines en centre de formation :

Face à face pédagogique : 8h30-12h / 13h-19h (lundi au vendredi) soit 35 heures

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Centre Val de Loire – Maison des Sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY

Bus : ligne 53 arrêt Dewoitine

Parking devant la maison des sports de Touraine.

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de Tours Métropole Val de Loire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations de natation adaptées variées aux besoins de la personne et des objectifs de la personne ou à but thérapeutique visés. Il met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet des objectifs : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels de natation, de gymnastique aquatique et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération Tourangelle
2. Des créneaux horaires d'utilisation des espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

E.R.F.A.N. CENTRE VAL DE LOIRE

Adresse : Maison des sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY Tel : 02.47.40.25.46 / 06.08.21.41.28

SIRET : 400 663 522 00037 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfancentre.com

Email : erfan@natation-cvl.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 02095 45 en date du 06/03/2002



MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
2. Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
3. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
4. Utilisation d'un livret du stagiaire
5. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et de prévoir, si nécessaire, des heures de soutien complémentaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille de certification de la Fédération française de Natation

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 3 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 3 UC est validée par jury régional.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
UC1 et UC3	<p>Dossier : Élaboration d'un dossier (15 à 20 pages) explicitant la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins.</p> <p>Oral sur le projet : Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 20 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 10 minutes au maximum</p>
UC2	<p>Écrit : QCM relatif aux différentes interventions pédagogiques portant sur les connaissances essentielles relatives à l'ensemble des caractéristiques des différentes pathologies chroniques.</p> <p>Oral : relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée ainsi qu'aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé. L'épreuve se déroule en centre, sur un cas concret tiré au sort par le candidat. Il prépare un exemple de séance puis s'entretient avec le jury afin de démontrer sa maîtrise des connaissances nécessaires à l'encadrement en sécurité d'un ou plusieurs pratiquants porteurs d'une pathologie chronique.</p> <p>Durée préparation oral : 30 minutes maximum</p> <p>Durée de l'entretien : 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum d'exposé du candidat</p>



ÉQUIVALENCES, FORMATION CONTINUE

EQUIVALENCES

Les personnes déjà titulaires de certains diplômes bénévoles ou professionnels, en lien avec l'objet de la formation peuvent, solliciter auprès du Directeur Technique National de la Fédération Française de Natation la dispense d'une ou plusieurs UC du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire d'un Brevet Fédéral Educateur Nagez Forme Santé est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une formation continue tous les deux ans ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 1**.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. L'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la DTN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BF EFNS Parcours complet	1120,00 € Soit 16,00€ /h	1120,00 €	/	50,00€	1170,00 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet TTC c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN CVL par :

E.R.F.A.N. CENTRE VAL DE LOIRE

Adresse : Maison des sports de Touraine 1 rue de l'aviation 37210 PARCAY MESLAY Tel : 02.47.40.25.46 / 06.08.21.41.28

SIRET : 400 663 522 00037 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfancentre.com Email : erfan@natation-cvl.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 02095 45 en date du 06/03/2002



1. mail : erfan@natation-cvl.fr
 2. par téléphone au : 02.47.40.25.46 – 06.08.21.41.28
- Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique, administratif	JOURDAIN Magali	Tel : 02.47.40.25.46 Portable : 06.08.21.41.28	Mail : erfan@natation-cvl.fr
Référent handicap	DANIGO Cédric	Port : 06.69.06.93.45	Mail : cedric.danigo@natation-cvl.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite				Taux d'abandon	Taux de mise en place de l'activité	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3			
Session 2018	6	71%	71%	71%	71%	1	57%	85%
Session 2019	4	100%	100%	100%	100%	0	75%	100%
Session 2020	9	88%	100%	88%	100%	1	55%	88%
Session 2021	8	100%	100%	100%	100%	0	62%	82%
Session 2022 (1 stagiaire examen en 22.23)	6	80%	80%	80%	80%	1	75%	85%